

Commune de CHAMPAGNAC
Séance du 11 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le onze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Champagnac, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr BLIN Gérard, Adjoint au Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs: RODE Michel, BLIN Gérard, PELLETAN Rodolphe, JOLY Marie-Eve, PUBLIE Laurent, MENENTAUD Sébastien, CHAGNIOT Hervé, RAVON Francis, THERY Magali, RENOU Corinne

Etaient absents excusés ayant donné procuration: Mrs ANDRÉ Pascal à RODE Michel, CLÉMENT Jean-Marie à RAVON Francis, POULLY Thierry à PELLETAN Rodolphe

Etait absent : Mr BONNEAU Frédéric

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme JOLY Marie-Eve a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Après approbation du procès-verbal de la réunion du 28 mars 2019, à l'unanimité les travaux du Conseil se sont déroulés ainsi qu'il suit.

Délibération N° 9-2019

Vote du Compte Administratif 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr CHAGNIOT Hervé délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 dressé par Mr RODE Michel, Maire après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2018:

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

		Dépenses (colonne 1)	Recettes (colonne 2)	Solde (+ ou -) (colonne 2 – colonne 1)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2018	346 514,70 €	371 024,51 €	+ 24 509,81 €
	Résultats antérieurs reportés (2017)		301 865,35 €	+301 865,35 €
	Résultat à affecter			+326 375,16 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2018	146 494,83 €	52 539,50 €	- 93 955,33 €
	Solde antérieur 2017 reporté	32 258,77 €		- 32 258,77 €
	Solde global d'exécution			- 126 214,10 €
	Résultats cumulés 2018	525 268,30 €	725 429,36 €	200 161,06 €

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 2

Délibération N° 10- 2019

Affectation du résultat de l'exercice 2018

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2018, qui présente un **excédent de fonctionnement** d'un montant de **326 375,16 €**.

Constatant que la **section d'investissement** dudit compte administratif fait apparaître:

- un **solde d'exécution global** de (+ ou -): **- 126 214,10 €**

entraînant un **besoin de financement** s'élevant à: **126 214,10 €**

Considérant les **besoins recensés** pour l'exercice 2018

décide, sur proposition du Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2019 le résultat, comme suit:

- **Affectation en réserves** (compte 1068)

financement de la section d'investissement **126 214,10 €**

- **Report en section de fonctionnement**

(ligne 002 en recettes) **200 161,06 €**

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1

Délibération N° 11-2019

Approbation du compte de gestion 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr le Maire délibérant sur le Compte de Gestion 2018 dressé par Mr DESPLANCHES, Receveur Percepteur, considérant la conformité des résultats avec ceux du Compte Administratif 2018, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1

Délibération N° 12-2019

Vote du taux des 4 taxes directes locales

Mr le Maire porte à la connaissance des conseillers l'état des bases notifiées pour 2019 et rappelle qu'il est de la compétence du Conseil Municipal de voter le taux des quatre taxes.

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2019.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les taux des quatre taxes comme indiqués ci-dessous :

15,82 % pour la taxe d'habitation,

13,60 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,

40,89 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

24,65 % pour la cotisation foncière des entreprises.

Taxe	Bases prévisionnelles	Taux	Produit
Habitation	517 300 €	15,82 %	81 837 €
Foncière (bâti)	383 600 €	13,60 %	52 170 €
Foncière (non bâti)	79 800 €	40,89 %	32 630 €
CFE	37 400 €	24,65 %	9 219 €
TOTAL	1 018 100 €		175 856 €

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1

Présentation et vote du Budget 2019

Mr le Maire présente le budget de l'exercice 2019.

Le Budget Primitif 2019 s'équilibre à la somme de 924 822,12 €

Dont

Investissement 223 474,73 €

Fonctionnement 552 898,06 €

Vote

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1

Panneaux

Suite à la demande d'habitants « Route des Maisons Neuves » (séance du 7 février 2019) il est décidé d'installer 2 panneaux « Attention enfants »

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1

Etude devis travaux logement 3 Cour du Presbytère

Un devis a été demandé à la Menuiserie Arnaud LUTARD pour des travaux d'isolation de plafonds et de murs intérieurs au logement occupé actuellement par Mme PEZET et M MAYOUX.

Isolation par le plafond.....5 856 € HT

Doublage total des murs.....5 012 € HT

Soit un total de 10 868 € HT

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1

A titre indicatif un devis a été demandé pour la fourniture de 4 paires de volets en alu à l'étage et une paire pour la porte de la cuisine pour un montant de 3 880 € HT. A voir pour le budget 2020.

Etude devis isolation école

Un devis d'un montant de 2 779 € HT demandé à l'entreprise Sébastien MENENTAUD pour la fourniture et la pose de laine en laine de verre soufflée est accepté par le Conseil, Mr MENENTAUD, intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 2

Informations diverses

- *Nouveau nom et nouveau logo pour le Syndicat des Eaux : Eau 17.*
- *Travaux continuité piscicole à l'Île Verte : autorisation accordée au Syndicat de la Seugne.*

Fait et délibéré à CHAMPAGNAC, les jour, mois et an susdits.